

C2
DIPLÔME DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES
DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuve au choix : - **Littérature**
 - **FOU¹ « Sciences humaines et sociales »**

I. Traduction	Traduction dans la langue choisie au moment de l'inscription. Version /10 : traduction d'un texte français à caractère littéraire ou culturel de 150 mots environ dans la langue choisie. Thème /10 : traduction de cinq phrases de la langue choisie en langue française.	1h00	/ 20
II. Production écrite	Littérature - Rédaction d'un court texte d'invention de 180 mots minimum à partir d'un extrait du programme de littérature. - Commentaire composé de l'extrait en question en 300 mots minimum. ou FOU - Compte rendu d'un texte relevant des sciences humaines [1/3 du texte initial]. - Commentaire argumenté d'un court extrait du texte ou d'une question en lien avec le texte en 300 mots minimum.	2h30	/ 40
III. Compréhension et production orales	- Questions de compréhension sur un document audio ou vidéo relevant des sciences humaines et sociales ou des lettres d'une durée de 10 minutes environ. (Deux écoutes). - Présentation du document et exposé en adéquation avec les questions développées dans le document.	1h50 - Temps de préparation : 1h20 - Temps de passage : 30 minutes	/ 40

Admission conditionnelle : les candidats au Diplôme de langue et littérature françaises C2 doivent avoir subi avec succès les épreuves du Certificat pratique de langue française C1 ou être titulaire du DALF C1 (à titre exceptionnel, une dispense peut être accordée).

L'admission est prononcée à 50/100.

Une note inférieure à 4/20 à l'épreuve de traduction et 8/40 aux deux autres épreuves est éliminatoire indépendamment de la note moyenne.